

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 14 mai 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 4 mai 2018 s'est réuni le lundi 14 mai 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, JACQUET Josette, HOSPITAL Michel, CILLIERES Charles, MANIER Bernard

Pouvoirs : de SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à M. Le Maire BENQUET Daniel, JACQUET Josette à LABARDIN Philippe, de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de HOSPITAL Michel à DALLA – SANTA Jean-Christophe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, de MANIER Bernard à MAHIEU Anne

D.08

**Rétrocession de concession – Cimetière de Patras, concession M. et Mme MANEYROL
Michel et Eva née ROBINEAU**

M. et Mme MANEYROL Michel et Eva née ROBINEAU, domiciliés à Marmande (Lot-et-Garonne) au lieu-dit Lafitte, titulaire d'une concession perpétuelle, ont exprimé le souhait par courrier en date du 08 février 2018, de rétrocéder à la ville de Marmande la concession perpétuelle n° 3437 qu'ils possèdent au cimetière de Patras, acquise le 20 décembre 2013, Allée 05 Côté Droit Terrain 1 Secteur Jaune de dimension 1,50m sur 2,70m pour un montant de 1045 euros (dont 662.67 euros part communal, 331.33 euros part CCAS et 51 euros de taxes).

M. et Mme MANEYROL Michel et Eva née ROBINEAU souhaitent acquérir une autre concession au cimetière de PATRAS, de dimension plus grande soit 1,85m sur 2,70m, c'est pour cette raison qu'ils proposent de rétrocéder cette concession à la mairie de Marmande.

Le coût d'une concession 1,85m sur 2,70m est de 1763 euros (dont 1110.67 euro part communal, 555.33 euro part CCAS et 97 euros de taxes).

L'indemnisation se calcule dans la limite des deux tiers du prix qui a été acquitté au profit de la commune.

Il peut être défalqué du prix actuel d'une concession perpétuelle de 1,85m sur 2,70m la somme de 662.67.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Accorde** la rétrocession à la commune de Marmande la concession trentenaire possédée par M.et Mme MANEYROL au cimetière de Granon, acquise le 17 juin 2011, Allée 28 Côté Gauche Terrain 6, attenante « Côté Droit » à la concession MACÉ.
- Autorise** l'indemnisation de 662.67 € qui sera déduite du prix d'une concession perpétuelle de 1,85m sur 2,70m (à savoir 1763.00 euros).

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 15 mai 2018

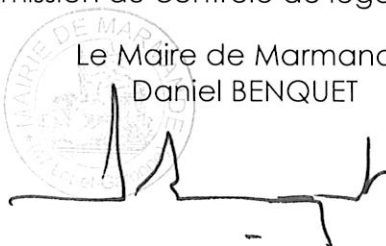
Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the 'MAIRIE DE MARMANDE'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 17.05.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 17.05.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the 'MAIRIE DE MARMANDE'.